

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20241127-DCM2024-39-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 21 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 6
Date de convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre 2024 à 14H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre

Absents Excusés : Sophie Verney Alizée Desmet,

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-39: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable -RPOS- 2023

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport rédigé par la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre a été voté par le conseil d'exploitation dans sa séance du 23 septembre 2024.

Le RPOS doit être également être présenté aux conseils municipaux des communes membres dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 de la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

